MUNICIPALITÉ SAINT-MÉDARD

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Médard, tenue à la salle municipale, au 3 rue de l'Église, le vendredi 8 juillet 2022 à 19h

Sont présents à cette séance,
Madame Linda Gagnon, Mairesse
Monsieur Christian Bordeleau, conseiller # 1
Monsieur Michel Simard, conseiller # 2
Madame Raphaëlle Ouellet conseillère # 3
Monsieur Gilles Dubé, conseiller # 4
Monsieur Rodolphe Thériault, conseiller # 6

Formant le quorum du conseil municipal sous la présidence de Madame la mairesse.

Sont également présentes,
Madame Guylaine Gagnon, directrice générale adj. et greffière-trésorière adj.
Madame Guylaine Gagnon, secrétaire-adjointe

Est absent :
Monsieur Keven Ouellet, conseiller # 5

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Linda Gagnon mairesse, ouvre la séance et souhaite la bienvenue.

085-07-2022

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par M. Gilles Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toutes modifications.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2022
4. Adoption des comptes à payer
5. Résumé séance de la MRC
6. Arrêt de travail directrice générale
    a) Information de Mme Nancy Rioux
    b) Suivi : absence dg.
7. Rapport de la mairesse sur la situation financière de la Municipalité de Saint-Médard
8. États comparatifs
9. Demande de consentement municipal/MTQ
    a) Cogéco
    b) Bell
10. Thermopompe (Tecq)
11. Nouveau garage municipal
    a) Services d'arpentage

b) Services professionnels pour une étude géotechnique, analyses chimiques sur échantillons de sol et contrôle qualitatif des matériaux

12. Puits – Parc intergénérationnel
13. Réfection Rang 9 (Tecq)
14. Glissière de sécurité - Rang 8 Ouest
15. Entente préliminaire en prévision élection provinciale 2022
16. COSMOSS/Les Basques – Programmation activités gratuites–Été 2022
17. Demande de don
    a) Association du Cancer
    b) Fabrique de Saint-Médard
18. Varia
    a) Loisirs pour tout le monde
    b) Frais déplacement Nancy Rioux
19. Période de questions
20. Levée de la séance

086-07-2022 **3. <u>ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2022</u>**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2022;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par M. Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2022.

087-07-2022 **4. <u>ADOPTION DES COMPTES À PAYER</u>**

IL EST PROPOSÉ par M. Rodolphe Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les comptes du mois et les dépenses incompressibles.

Comptes payés : 35 238,35 $
Comptes à payer : 55 066,87 $ chèques nos 7211 à 7234

Je soussignée Mme Guylaine Gagnon, directrice générale adjointe et greffière trésorière adjointe, certifie que la municipalité de Saint-Médard a l'argent nécessaire pour payer les comptes du mois totalisant 90 305,22 $.

_____
Guylaine Gagnon, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

Revenus

Les revenus du mois précédant totalisent un montant de 171 465,63 $ incluant les revenus de perception.

5. RÉSUMÉ SÉANCE DE LA MRC

Mme Linda Gagnon mairesse, informe qu'elle ne fait pas de résumé puisqu'il n'y a pas eu de point pertinent discuté à la séance de la MRC.

6. ARRÊT DE TRAVAIL - DIRECTRICE GÉNÉRALE

a) INFORMATION DE MME NANCY RIOUX

Mme Guylaine Gagnon, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, informe les membres du conseil que le prochain rendez-vous médical de Mme Nancy Rioux, est le 15 août prochain.

088-07-2022

b) SUIVI : ABSENCE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Attendu que la résolution numéro 050-05-2022 de la séance ordinaire du conseil du 6 mai dernier, a été adoptée afin que Madame Manon Beaulieu, agisse en tant que directrice générale, le temps de trouver quelqu'un pour remplacer Madame Nancy Rioux et a reçu le même salaire que celle-ci, pour douze heures par semaine;

Attendu que Mme Guylaine Gagnon, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe est en poste depuis le 20 mai 2022 par la résolution numéro 062-05-2022;

En conséquence, il est proposé par M. Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que les membres du conseil autorisent l'arrêt du versement à madame Manon Beaulieu, du même salaire que madame Nancy Rioux, pour douze heures par semaine, à compter du 30 mai 2022.

089-07-2022

7. RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MÉDARD

Attendu que selon *l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec*, la mairesse doit faire un rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe;

Attendu que le conseil doit, de plus, le diffuser sur le territoire de la Municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par les membres du conseil;

En conséquence, il est proposé par M. Gilles Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que les membres du conseil attestent que le rapport de la mairesse a été déposé à la séance du conseil du 8 juillet 2022 et qu'une copie signée sera envoyée aux contribuables par la poste.

8. ÉTATS COMPARATIFS

Madame Guylaine Gagnon, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, dépose à chaque membre du conseil une copie des états comparatifs pour l'exercice financier de janvier à décembre 2022 et pour la période de janvier à juin 2022.

090-07-2022

9. DEMANDE DE CONSENTEMENT MUNICIPAL / MTQ

a) COGÉCO

Attendu que Cogeco Connexion Inc/DERY a fait une demande de consentement municipal/MTQ pour l'installation de fibre optique sur le territoire de la Municipalité de Saint-Médard;

Attendu que la localisation des travaux se situe dans la Municipalité de Saint-Médard, sur la rue Principale/Route 296, aux 8e et 9e Rang;

En conséquence, il est proposé par Mme Raphaëlle Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les membres du conseil autorisent la compagnie Cogeco Connexion Inc/DERY à exécuter les travaux sur le territoire de la Municipalité de Saint-Médard.

091-07-2022 **b) BELL CANADA**

Attendu que la compagnie Bell Canada a fait une demande de consentement municipal/MTQ pour l'installation de fibre optique sur le territoire de la Municipalité de Saint-Médard;

Attendu que la localisation des travaux se situe dans la Municipalité de Saint-Médard, devant le 76 Principale Est (Route 296);

En conséquence, il est proposé par Mme Raphaëlle Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les membres du conseil autorisent la compagnie Bell Canada à exécuter les travaux sur le territoire de la Municipalité de Saint-Médard et approuvent la copie du plan.

092-07-2022 **10. <u>THERMOPOMPES (TECQ)</u>**

Attendu que l'achat et l'installation de thermopompes sont acceptés dans le programme Tecq;

Attendu que des soumissions ont été demandées pour l'achat et l'installation de thermopompes au bureau municipal, à la bibliothèque, au dépanneur et à la salle municipale;

Attendu que nous avons reçu trois (3) soumissions, soient :

- Eau douce enr. (plan A) 20 550 $
  (plan B) 22 600 $

  Garantie 10 ans sur pièces et compresseurs
  Garantie 2 ans sur main-d'oeuvre

- Magella Vaillancourt inc. 25 830 $

- Ray réfrigération (plan A) 21 900 $
  (plan B) 22 200 $

  Garantie 10 ans sur pièces et compresseurs
  Garantie 7 ans sur main-d'oeuvre

En conséquence, il est proposé par M. Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission de Ray Réfrigération (Plan B), au montant de 22 200 $ (taxes non incluses), installation et mise en marche incluses.

093-07-2022 **11. <u>NOUVEAU GARAGE MUNICIPAL</u>**

a) SERVICES D'ARPENTAGE

Attendu que pour la construction du nouveau garage municipal, les services d'un arpenteur sont requis pour la préparation du plan topographique du terrain;

Attendu que trois (3) firmes ont été contactées;

Attendu que nous avons reçu deux (2) soumissions (taxes non incluses) soient :

- Pelletier & Couillard, arpenteurs-géomètres inc. : 1 850 $
- Asselin & Asselin, arpenteurs-géomètres : 6 875 $

Attendu que la FQM, par monsieur Hugues Desbiens, ingénieur, nous recommande la firme Pelletier & Couillard inc.;

En conséquence, il est proposé par M. Rodolphe Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission de Pelletier & Couillard, arpenteurs géomètres inc. au montant de 1 850 $ (taxes non incluses).

094-07-2022

b) SERVICES PROFESSIONNELS POUR UNE ÉTUDE GÉOTECHNIQUE, ANALYSES CHIMIQUES SUR ÉCHANTILLONS DE SOL ET CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX

Attendu que pour la construction du nouveau garage municipal une demande de soumission pour une étude géotechnique, analyses chimiques sur échantillons de sol et contrôle qualitatif des matériaux a été demandée à trois (3) firmes par monsieur Michaël Rioux, ingénieur de TetraTech;

Attendu qu'une seule offre de la firme Laboratoire d'Expertises de Rivière-du-Loup inc. au montant de 28 242,50 $ (taxes non incluses) a été reçue;

Attendu que le prix soumis correspond au prix du marché actuel selon monsieur Hugues Desbiens de la FQM et celui-ci nous recommande l'octroi de contrat à LER;

En conséquence, il est proposé par M. Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat à la firme Laboratoire d'Expertises de Rivière-du-Loup inc. au montant de 28 242,50 $ (taxes non incluses).

12. PUITS – PARC INTERGÉNÉRATIONNEL

Mme Guylaine Gagnon, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe informe que des contribuables se souviennent où est situé le puits de l'ancienne école et se rendront sur le terrain afin de localiser l'endroit. Un suivi sera fait à la prochaine séance.

13. RÉFECTION RANG 9 (TECQ)

Mme Guylaine Gagnon, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe informe qu'étant donné l'avancement de la saison estivale la réfection du Rang 9 se fera en 2023. Par-contre, l'étude de sol sera complétée cette année.

095-07-2022

14. GLISSIÈRE DE SÉCURITÉ – RANG 8 OUEST

Attendu qu'il y a (2) endroits dans le Rang 8 Ouest, qui nécessitent des glissières de sécurité;

Attendu que ce chemin public appartient à la municipalité;

En conséquence, il est proposé par M. Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les membres du conseil autorisent Mme Guylaine Gagnon directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à faire une demande prix pour la mise en place de (2) glissières de sécurité dans le Rang 8 Ouest.

096-07-2022

15. <u>ENTENTE PRÉLÉMINAIRE EN PRÉVISION ÉLECTION PROVINCIALE 2022</u>

Attendu que le directeur général des élections du Québec a fait une demande de location de salle pour les élections provinciales, le 3 octobre 2022 de 8 h à 23 h;

Attendu que cette location amène une compensation financière de 190 $;

En conséquence, il est proposé par M. Rodolphe Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les membres du conseil autorisent la location de la salle le 3 octobre 2022 pour la tenue d'élections provinciales.

097-07-2022

16. <u>COSMOSS LES BASQUES – PROGRAMMATION ACTIVITÉS GRATUITES – ÉTÉ 2022</u>

Attendu qu'il n'y a pas de terrain de jeux cet été dans la municipalité, à cause d'un manque de moniteur;

Attendu que Mme Raphaëlle Ouellet se porte volontaire chaque semaine pour être présente et responsable auprès des invités et pour la mise en place de (2) journées supplémentaires d'activités gratuites par semaine;

En conséquence, il est proposé par M. Rodolphe Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les membres du conseil nomment Mme Raphaëlle Ouellet responsable des activités gratuites du terrain de jeux pour la Municipalité de Saint-Médard.

098-07-2022

17. <u>DEMANDE DE DON</u>

a) ASSOCIATION DU CANCER

Considérant que chaque année sur notre territoire, c'est plus de 3,000 nouvelles personnes qui reçoivent un diagnostic de cancer;

Considérant qu'à l'Hôtellerie Omer Brazeau, le nombre de nuitées enregistrées annuellement s'élève à près de 15,000 toutes ces personnes bénéficient d'un accueil chaleureux et sécuritaire pendant cette période difficile de leur vie;

En conséquence, il est proposé par M. Rodolphe Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que les membres du conseil de la municipalité de Saint-Médard, autorisent un don au montant de 100 $ à l'Association du cancer de l'Est du Québec.

099-07-2022

b) FABRIQUE DE SAINT-MÉDARD

Attendu que les marguilliers de la fabrique de Saint-Médard organisent un mini gala folklorique le 17 juillet 2022;

En conséquence, il est proposé par M. Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les membres du conseil autorisent un don de 100 $ pour l'organisation du mini gala folklorique.

18. <u>VARIA</u>

100-07-2022

a) LOISIRS POUR TOUT LE MONDE

Attendu que le CISSS du Bas-Saint-Laurent organise une consultation citoyenne et forum en loisir municipal dans les Basques, le 30 septembre 2022;

Attendu qu'ils demandent un soutien financier de 50 $ pour aider à défrayer les coûts associés à l'organisation de l'activité;

En conséquence, il est proposé par M. Rodolphe Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser une contribution financière pour le Forum au montant de 50 $ à COSMOSS Les Basques / Projet forum Les éclaireurs.

101-07-2022 **b) FRAIS DE DÉPLACEMENT DE MME NANCY RIOUX**

Attendu que dans le contrat de travail de Mme Nancy Rioux le point 4.4 amène des interrogations aux membres du conseil;

En conséquence, il est proposé par Mme Raphaëlle Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser Mme Guylaine Gagnon directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, à demander un avis juridique pour éclaircir ce point.

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont posées sur :

- Le pont du Rang 9 n'a pas été nettoyé. – Une demande sera faite à l'employé de la municipalité.

- Quel est le salaire de la nouvelle directrice générale adjointe et greffière-trésorière-adjointe ? – 65 $/heure

- Les frais d'avocat de plus ou moins 1 600 $ concernant un avis juridique dans le dossier de la fabrique ? – C'est une demande de Madame la Mairesse concernant ledit dossier.

- Quand les séances seront sur le site de la municipalité ? – Celles-ci seront mises en ligne sur le site de la Municipalité de Saint-Médard la semaine suivante, durant la semaine à moins d'un problème.

102-07-2022 **20. LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par M. Christian Bordeleau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 19h58.

Je, Linda Gagnon, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal

_____

Linda Gagnon, Mairesse

_____

Guylaine Gagnon, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe